

## Service de gestion centralisée des agents en contrat d'accompagnement dans l'emploi de l'académie de Besançon

**Le recteur de l'académie de Besançon,**

**Vu** le Code de l'éducation notamment son article L 421-10

**Vu** le Code du travail notamment ses articles R 5134-14 et suivants

**Vu** la consultation du comité technique académique en date du 21 juin 2018

**Rectorat**

**Secrétariat général**

**Service juridique**

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, le service de gestion centralisée, chargé de la gestion administrative et financière des personnes sous contrat d'accompagnement dans l'emploi, est basé au lycée Louis Pasteur à Besançon pour les personnels exerçant leurs fonctions dans les écoles et établissements scolaires de l'académie de Besançon, recrutés ou dont le contrat de travail a été renouvelé à compter du 1<sup>er</sup> septembre.

**Article 2 :** Le lycée Pasteur est chargé, en tant qu'établissement employeur, de procéder aux opérations administratives liées au recrutement, au renouvellement et au suivi administratif des agents sous contrat d'accompagnement dans l'emploi, à l'exception de l'entretien d'embauche, qui est assuré par l'établissement d'exercice pour le 2<sup>nd</sup> degré ou la direction des services départementaux de l'éducation nationale du département concerné pour le 1<sup>er</sup> degré.

Le lycée Pasteur est chargé, en tant qu'établissement payeur, des opérations de liquidation, de mandatement et de paiement des rémunérations principales, contributions et cotisations sociales des agents sous contrat d'accompagnement dans l'emploi.

**Article 3 :** La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'académie de Besançon.

Fait à Besançon, le 22 juin 2018

Le Recteur,  
Chancelier des Universités



Jean-François CHANET

Destinataires : Lycées Louis Pasteur et Georges Cuvier, chambre régionale des comptes, DSDEN, ASP, Pôle emploi, DDFIP, services DAFIL et DOS du rectorat

Téléphone  
03 81 65 48 27  
Fax  
03 81 65 47 60  
Mél.  
service.juridique  
@ac-besancon.fr

10, rue de la Convention  
25030 Besançon  
cedex